

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 29

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, BOUTON, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AMOURI (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

DELIBERATION N° 23 : AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS ET TROTTINETTES.
Décision d'attribution.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Pour l'année 2023, la CAPH a validé lors du conseil communautaire du 6 février 2023, la reconduction de son dispositif avec une effectivité au 1^{er} mars 2023.

Aussi, pour la deuxième année consécutive, le Conseil Municipal a voté le 13 avril 2023, la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos et de trottinettes.

Les personnes intéressées doivent avoir réalisé leur achat dans un délai de moins de 3 mois et à partir du 1er mars 2023.

Pour rappel, le montant de l'aide attribuée pour un vélo ou une trottinette éligible est plafonné à 25% du prix d'achat.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

Une copie du courrier de la Communauté d'Agglomération attestant l'octroi de l'aide intercommunale,

- *La fiche contact et attestation sur l'honneur signée,*
- *Une copie de la facture de l'équipement acheté,*
- *Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,*
- *Un RIB.*

L'aide est octroyée sans condition de ressource, dans la limite d'achat d'un seul équipement par foyer. Tous frais engagés pourront être récupérés en cas de non-respect des conditions fixées.

DELIBERATION N° 23 DU 13 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 059-215901729-20231213-231213DE_23-DE

Une enveloppe dédiée à l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes de 25 000 € est prévue au budget 2023. Cette aide est cumulable avec les autres aides existantes (CAPH, Etat...). L'aide sera d'une durée d'un an, renouvelable sur décision expresse de l'assemblée délibérante.

La liste suivante regroupe les demandeurs ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

| NOM / Prénom | Type d'équipement | Montant de l'équipement | Montant aide CAPH | Proposition aide ville de DENAIN |
|----------------------|-------------------------------------|-------------------------|-------------------|----------------------------------|
| MAAMACHE Nadia | Trottinette électrique + équipement | 300,00 € | 120,00 € | 60,00 € |
| BOURAHLA Roger | Trottinette électrique | 299,00 € | 100,00 € | 50,00 € |
| KERACHI Mathilde | Vélo électrique neuf | 599,99 € | 300,00 € | 150,00 € |
| LEDOUX Sylvie | Trottinette électrique | 299,00 € | 100,00 € | 50,00 € |
| CAREMIAUX Kathleen | Trottinette électrique | 299,99 € | 100,00 € | 50,00 € |
| BRAHMI Sabri | Trottinette électrique | 349,00 € | 100,00 € | 50,00 € |
| MIFSUD Vincent | Vélo électrique neuf | 799,00 € | 300,00 € | 150,00 € |
| LEMOINE Sandrine | Trottinette électrique | 299,00 € | 100,00 € | 50,00 € |
| DOLET Séverine | Trottinette électrique + équipement | 279,00 € | 120,00 € | 60,00 € |
| LECAUCHOIS Christine | Vélo classique neuf | 899,00 € | 150,00 € | 75,00 € |
| DUCHEMIN Sébastien | Trottinette électrique | 300,00 € | 100,00 € | 50,00 € |
| BELASRI Farid | Vélo électrique neuf | 700,00 € | 300,00 € | 150,00 € |
| FERTATE Rachida | Trottinette électrique + équipement | 280,00 € | 120,00 € | 60,00 € |
| BOULANGER Christophe | Trottinette électrique | 285,00 € | 100,00 € | 50,00 € |
| LAMRI Audrey | Vélo électrique neuf | 600,00 € | 300,00 € | 150,00 € |
| SARRAZYN Anaïs | Vélo classique neuf | 379,00 € | 150,00 € | 75,00 € |
| PHILIPPART Brittany | Trottinette électrique + équipement | 300,00 € | 120,00 € | 60,00 € |

Vu la délibération cadre du Conseil Municipal n° 20 en date du 10 décembre 2021 relative à la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos et trottinettes électriques,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du lundi 6 février 2023 relative à l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes à destination des habitants de La Porte du Hainaut pour l'année 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 17 en date du 13 avril 2023 relative aux modalités 2023 pour l'aide financière pour l'acquisition de vélos et trottinettes électriques,

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission Transition Environnementale et Développement Durable du 21 septembre 2023 :

● **D'ATTRIBUER** les aides financières à l'ensemble des demandeurs mentionnés dans la présente délibération.

.../...

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.
- **DE VERSER** chacune de ces subventions.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION.

Il est précisé que Monsieur DUCHEMIN, intéressé par la délibération, n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Le Maire,

A.L. STURTONINI.